DNA Saverne
dnasaverne@dna.fr
DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 2013

RÉGION DE SAVERNE Emplois d'avenir

Pays de la Zorn : un territoire exemplaire

Les représentants de la Mission locale du pays de Saverne, plaine et plateau ont le sourire. Leur objectif de 87 emplois d'avenir pour l'année 2013 a largement été dépassé. Avec l'embauche de 11 jeunes en difficulté, le territoire du pays de la Zorn a largement contribué à ces bons résultats.

Adeline, 21 ans, de Zœbersdorf, est la petite dernière. Elle est la onzième recrutée sur le territoire du pays de la Zorn en emploi d'avenir. « La communauté de communes a fait un réel effort de recrutement. Cela montre bien que les élus sont soucieux de la question de la jeunesse », constate Julien Dhomont, animateur territorial de la Direccte(*) en charge de la mise en place de ce type de contrats aidés. Cette collectivité n'est d'ailleurs pas la seule à tenter de (re) lancer professionnellement des jeunes en difficulté dans le canton : les communes de Hochfelden, Bossendorf et Wingersheim, tout comme le SIVU des dix villages (qui gère le groupe scolaire de Wickersheim-Wilshausen) leur ont aussi tendu la main. Au grand plaisir de Jean-Georges Hammann, président de la Mission locale du pays de Saverne, plaine et plateau, très reconnaissant.

« Un bel exemple à suivre »

Julien Dhomont ne cache pas non plus son plaisir à la vue de ces bons chiffres et affirme qu'il s'agit là d'« un bel exemple à suivre ». Ce qui est le cas aux alentours puisque les statistiques sur l'ensemble de la région de Saverne sont bonnes. La Mission locale peut en effet se vanter d'avoir dépassé l'objectif de 87 embauches sur l'année 2013. « Nous atteindrons la centaine d'emplois d'avenir la semaine prochaine », annonce Manuela Anthony, la directrice. Sur les personnes ainsi embauchées, 85 % travaillent dans des secteurs non marchands (associations, hôpitaux, maisons de retraite, collectivités) et 15 % dans des secteurs marchands (entreprises). La société EDIB de Hochfelden a d'ailleurs accepté de prendre un emploi d'avenir dans ses rangs. Un geste salué par Jean-Georges Hammann qui sait que « les jeunes à faible qualification ont parfois mauvaise presse auprès des chefs d'entreprise qui hésitent généralement à les employer ». D'autant plus qu'ils doivent s'engager à les former. « Leurs réticences peuvent venir de l'absence de lisibilité sur les capacités des jeunes », explique Fadila Debes, référent de la mesure «emploi d'avenir» à la Mission locale. Son rôle consiste donc à les rencontrer pour les informer et les mettre en confiance concernant le processus.

Les jeunes en contrat «emplois d'avenir» dans le pays de la Zorn, ici avec les représentants des différents partenaires. PHOTO DNA – G.B.

« Nous faisons un véritable effort pour vous former »

En ce qui concerne les motivations des collectivités territoriales, Bernard Freund, maire de Wingersheim et 1er vice-président de la communauté de communes du pays de la Zorn, précise : « Il ne s'agit aucunement de bénéficier d'une main-d'œuvre bon marché ». Au contraire, « nous faisons un véritable effort pour vous former (durant leur contrat de trois ans, chaque jeunes doit effectuer des stages en immersion, avec le concours de la région Alsace, dans le milieu professionnel qui les intéresse, ndlr), c'est un véritable cadeau que nous vous offrons et qu'il faut saisir », souligne-il devant les intéressés, tous bien conscients de leur chance.
Parmi eux, il y a Vanda de Durningen et Adeline de Zœbersdorf, chargées de l'entretien de la piscine, Laurent d'Obermodern, agent technique polyvalent à mi-temps entre la commune de Zœbersdorf et le SIVU des dix villages, ou encore Ophélie de Menchhoffen qui veut profiter de son expérience d'encadrement des enfants au groupe scolaire La Décapole pour se reconvertir dans le domaine de la petite-enfance.

Le rôle primordial des tuteurs

Autant de jeunes encadrés par des tuteurs dont le rôle est primordial *(lire article ci-dessous)*. A l'instar de Pascal Voltz qui guide Matthieu, 22 ans, de Schwindratzheim, dans ses tâches d'agent technique polyvalent à Wingersheim. « C'est une découverte pour moi », lance celui qui n'a pas l'habitude de « transmettre un savoir-faire ». Il faut donc faire preuve de patience : « Les premiers mois sont difficiles, mais après, on apprend à se connaître et à s'adapter », raconte-t-il.
Des expériences positives pour le moment. « Notre satisfaction sera totale quand tous ces jeunes seront sur le marché du travail avec un boulot », termine Bernard Freund. ■

GUÉNOLÉ BARON

(*) Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (anciennement direction du travail).

UN TUTEUR POUR MIEUX S'INTÉGRER

Un tuteur pour un « emploi d'avenir », c'est un référent dans la structure où le jeune est employé. Ainsi énoncé le rôle semble simple, et pourtant il n'est pas toujours aisé d'intégrer dans une équipe une personne sans qualification, tout en continuant à vaquer à ses propres occupations. Quand les deux personnes, le jeune et le tuteur, sont volontaires, l'intégration est aisée.

Etre à l'écoute

Petit tour à l'auberge de jeunesse de Saverne où Jérémy Fetter, 20 ans, a été embauché le 26 mars dernier. « Lorsque Jérémy s'est présenté, envoyé par la Mission locale, il m'a semblé sérieux et motivé », explique la directrice de l'auberge de jeunesse, Suzanne Geffroy. Et pour confirmer cette première bonne impression, Jérémy a effectué 15 jours de stage non rémunéré dans le cadre d'une EMT (évaluation en milieu de travail). « Ici, Jérémy est polyvalent, comme tous nos salariés (au nombre de six). Il fait aussi bien l'accueil, le ménage, le service à table, la plonge, la peinture, etc. », ajoute la directrice, à raison de 35 heures par semaine.
Pour Suzanne, le rôle de tutrice est plutôt naturel. « Il faut lui expliquer ce qu'il faut faire, le revoir régulièrement, dire ce qui va et ce qui ne va pas. » Et d'ajouter, « pour nous former à cette tâche, l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) pour l'auberge de jeunesse a prévu d'animer une session sur le tutorat au printemps prochain. » Suzanne Geffroy s'y rendra, même si ses capacités d'écoute et d'encadrement font déjà parties de ses qualités professionnelles et personnelles. Une chance pour Jérémy qui se sent bien dans ce job après avoir galéré pour trouver sa voie. Sur son temps de travail, il a pu suivre une formation de sauveur secouriste du travail (SST) et une autre sur l'hygiène alimentaire. A peine arrivé, il réfléchit déjà, avec l'aide de la Mission locale, à l'après « emploi d'avenir », dans trois ans. Et envisage une formation de conciergerie, gardiennage. En voilà un qui semble être sur la bonne piste de l'insertion…

Suzanne Geffroy, tuteur, et Jérémy Fetter. PHOTO DNA-S.G.

S.G.

Emplois d'avenir : mode d'emploi

Les interlocuteurs pour la gestion de ces emplois d'avenir sont nombreux et mettent en commun leurs efforts pour encourager l'embauche de ces jeunes. Des contrats qu'ils espèrent encore plus nombreux.

LA CRESS (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) est partie prenante du dispositif des emplois d'avenir qui concernent l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés. La Cress Alsace a signé une convention avec la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) pour accompagner le déploiement de ces emplois auprès des employeurs de l'économie sociale et solidaire.
L'économie sociale et solidaire (ESS) comprend les acteurs historiques, associations, mutuelles, coopératives, fondations et les entreprises sociales qui s'appliquent à elles-mêmes les principes fondateurs de l'ESS : but social autre que le seul partage des bénéfices, lucrativité encadrée, gouvernance démocratique et participative. L'économie sociale et solidaire correspond déjà à 10 % du PIB (produit intérieur brut) et en France cela représente plus de 200 000 structures pour 2,4 millions de salariés, soit un emploi privé sur huit. Si l'ESS a déjà créé 440 000 emplois en 10 ans, le projet de loi du ministre de l'économie sociale et solidaire, Benoît Hamon, prévoit notamment de développer le modèle coopératif pour créer 40 000 emplois en cinq ans.

L'importance du tuteur

Pour qu'un jeune en difficulté réussisse au mieux son insertion dans la vie professionnelle, en passant par un emploi d'avenir, il est important qu'un tuteur soit désigné dans la structure qui l'emploie (lire exemple ci-contre). Et la Cress Alsace peut aider ces derniers en mettant en place des groupes d'échanges de pratiques interprofessionnelles. Une première réunion s'est tenue dans ce sens à Saverne, en novembre, durant le mois de l'économie sociale et solidaire. Organisée conjointement avec la Mission locale du pays de Saverne plaine et plateau, elle a permis aux participants de faire part de leurs expériences, positives ou négatives, et de repartir avec des solutions.
Traditionnellement les emplois aidés sont réservés aux associations et aux collectivités. Selon un décret du 23 mai dernier, de nombreuses entreprises privées ont désormais le droit d'embaucher des jeunes sous ce contrat aidé : industrie agroalimentaire, travail du bois, pharmaceutique, fabrication d'équipements électriques, de meubles, eau et énergies, collecte, traitement et élimination des déchets, bâtiment et travaux publics, transports terrestres, entreposage et services auxiliaires, services à la personne, hôtellerie et restauration, propreté, activités pour la santé humaine, hébergement médico-social et social, etc. En cas de doute, la mission locale et Pôle emploi peuvent répondre aux employeurs en vérifiant si leur code NAF leur permet d'embaucher des emplois d'avenir.
L'aide financière de l'État varie selon les types d'employeurs : 35 % du taux horaire brut du SMIC pour le secteur marchand, 47 % pour les entreprises d'insertion (éligibles au CUI-CIE) et groupement d'employeurs, 75 % pour les associations, organismes à but non lucratif, SCIC et dans ce cas, exonération des cotisations sociales et de la taxe sur les salaires.

Consolider les emplois

Pour anticiper sur la suite du dispositif, la consolidation des activités et des emplois impliquent que les associations puissent atteindre un équilibre économique, et disposent d'une structure financière conforme à leurs ambitions. La CRESS Alsace travaille avec ses réseaux dans cet objectif, pour la mobilisation d'outils financiers existants notamment. ■